

Présentation

SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables

Juin 2024



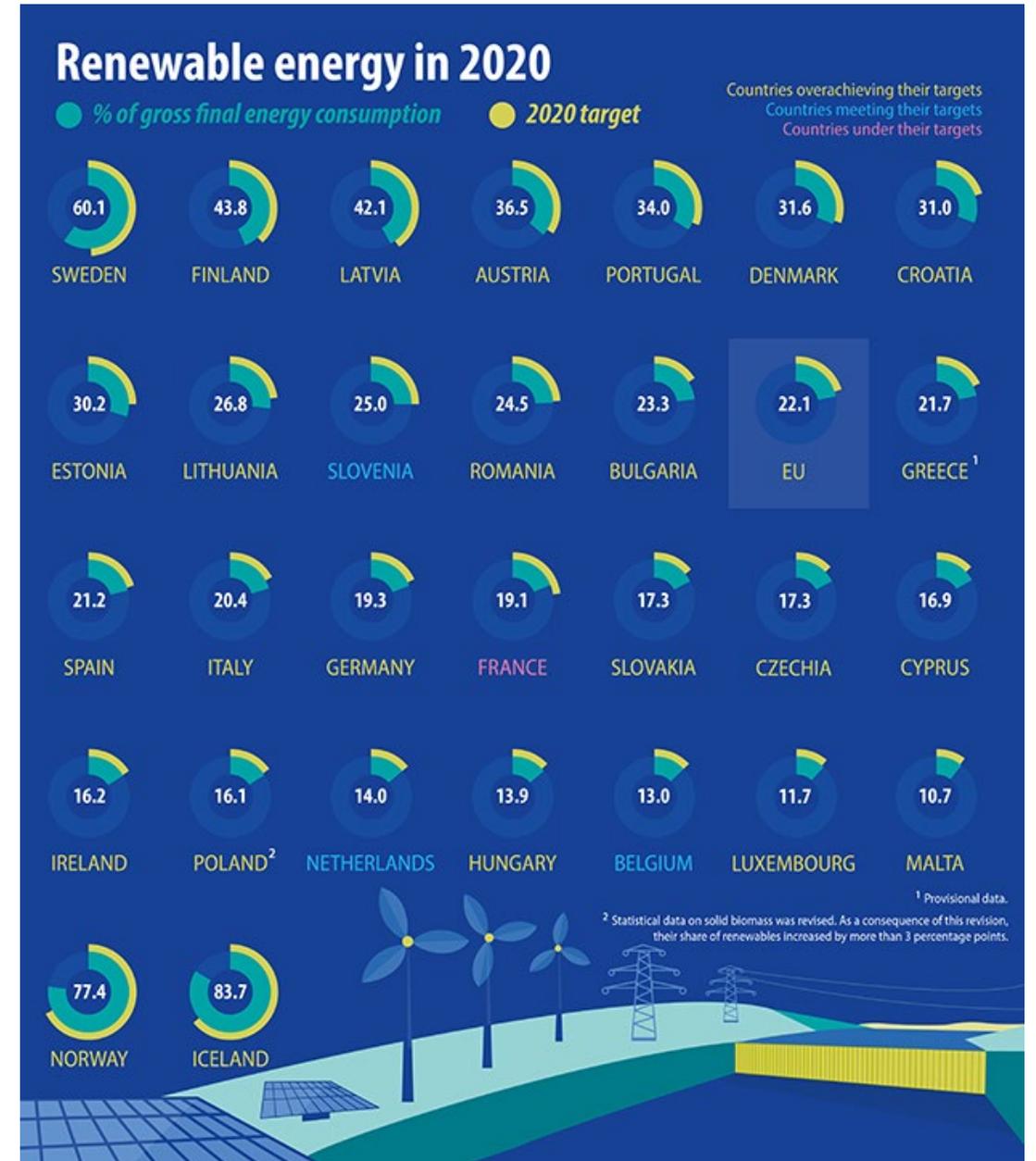
Présentation du contexte énergétique

Etat des lieux au niveau européen

Deux constats principaux fin 2020 :

- En France, la part des énergies renouvelables atteint 19,1 % de la consommation finale brute d'énergie (en dessous de la moyenne européenne située à 22,1 %)
- La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint ses objectifs

Source : Eurostat

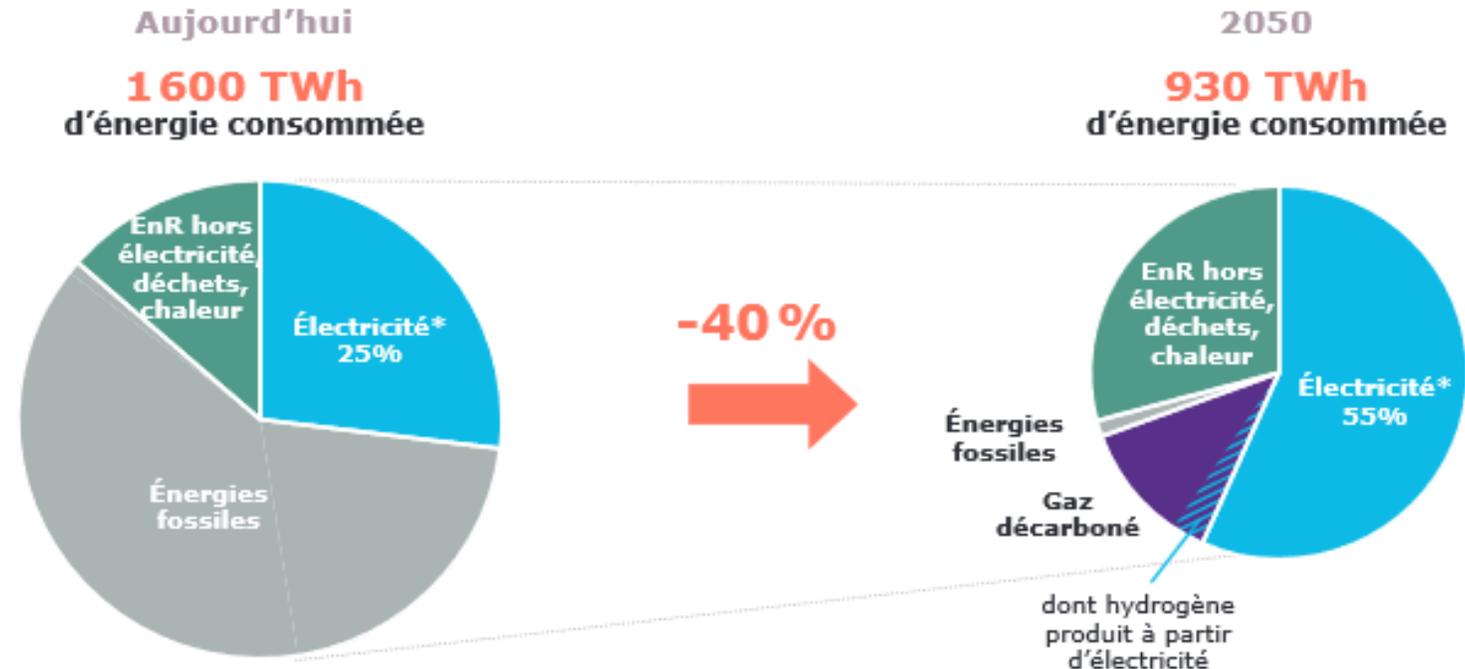


Etat des lieux au niveau national

3 priorités fixées dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) :

- Sobriété énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Développement des énergies renouvelables

Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
Consommation intérieure d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Source : Futurs énergétiques 2050 - Principaux résultats – Octobre 2021 - RTE

Etat des lieux au niveau national

La progression est réelle :

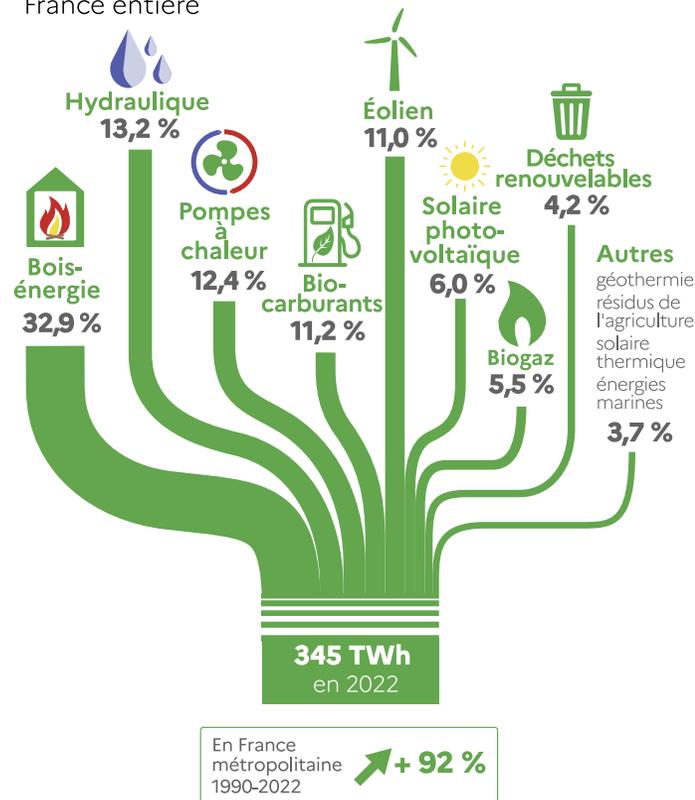
- +92 % de production d'énergies renouvelables entre 1990 et 2022
- +1,6% en deux ans (20,7 % en 2022 contre 19,1 % en 2020)

MAIS elle n'est pas suffisamment rapide (objectif 33% en 2030)

➤ **Besoin d'accélérer qui s'est traduit par la loi APER**

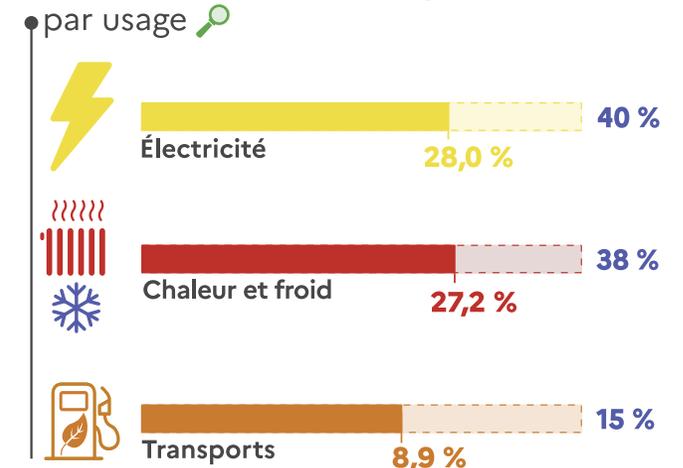
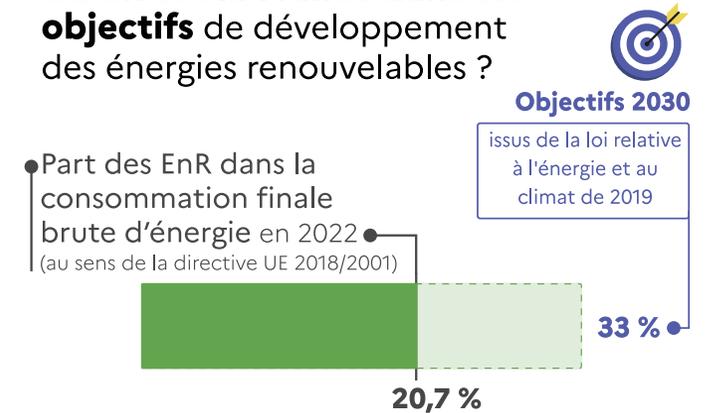
Source : Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2023

Les énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie primaire France entière



Source : calculs SDES

Où en est la France dans ses objectifs de développement des énergies renouvelables ?



Source : calculs SDES

Etat des lieux au niveau régional et départemental

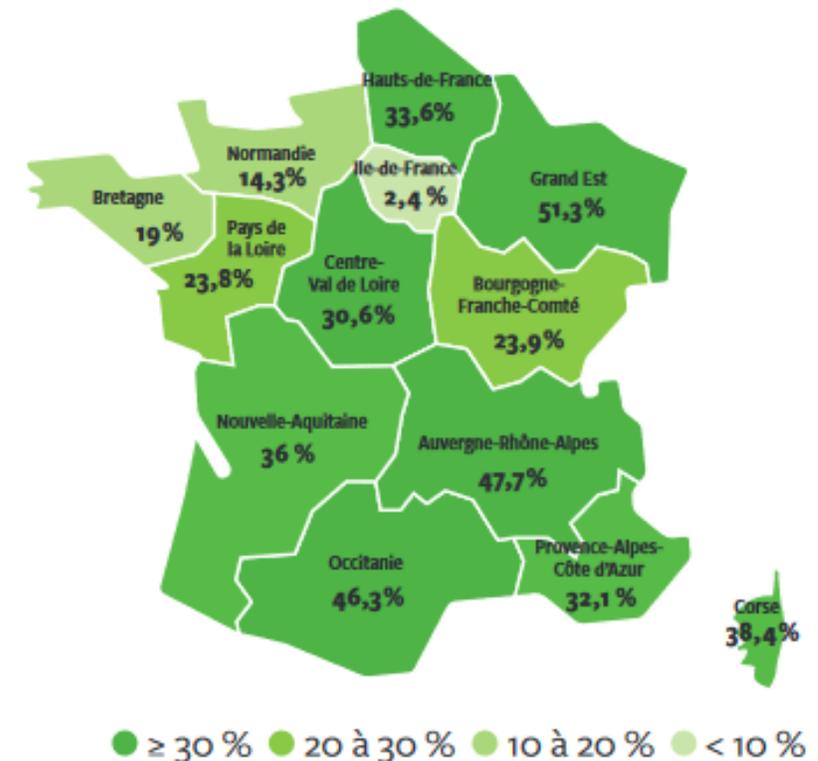
- A l'échelle de la région, seulement 23,9 % de l'électricité consommée provient d'une source de production renouvelable (contre 30,9 % à l'échelle nationale)

Filière	Puissance installée 2022	Objectif 2030	Objectif 2050
Solaire	802 MW	3800 MW	10800 MW
Eolien	1147 MW	2800 MW	4480 MW
Hydraulique	516 MW	530 MW	550 MW

Source : Panorama des ENR à fin décembre 2023 – RTE et SRADET ICI 2050

- A l'échelle du département, seuls 6% environ de l'énergie totale consommée est issue d'une source production renouvelable (80% bois-énergie)

Couverture de la consommation par la production renouvelable en 2023



Source : Panorama des ENR à fin décembre 2023 - RTE

Des zones d'accélération, et après ?

Comment agir dans les ENR pour les collectivités ?

Les collectivités peuvent participer au développer des ENR en :

- Identifiant et planifiant les zones potentielles pour le développement de projet (but des ZAER)
- Développant ou en co-développant ou en permettant le développement de projets ENR
- Favorisant ou coordonnant les démarches d'animation et de concertation sur les projets
- Encourageant les ménages ou les entreprises à développer les ENR (simple communication ou versement de subventions)

Définir le niveau d'implication de la collectivité



- Quelle place souhaite donner la collectivité aux différentes ENR ? Quel projet de territoire plus global envisage-t-on ?



- Quel positionnement en termes de gouvernance publique et citoyenne ?



- Quelle est la mobilisation autour d'un projet ?



- Quelle distribution et répartition des retombées ?

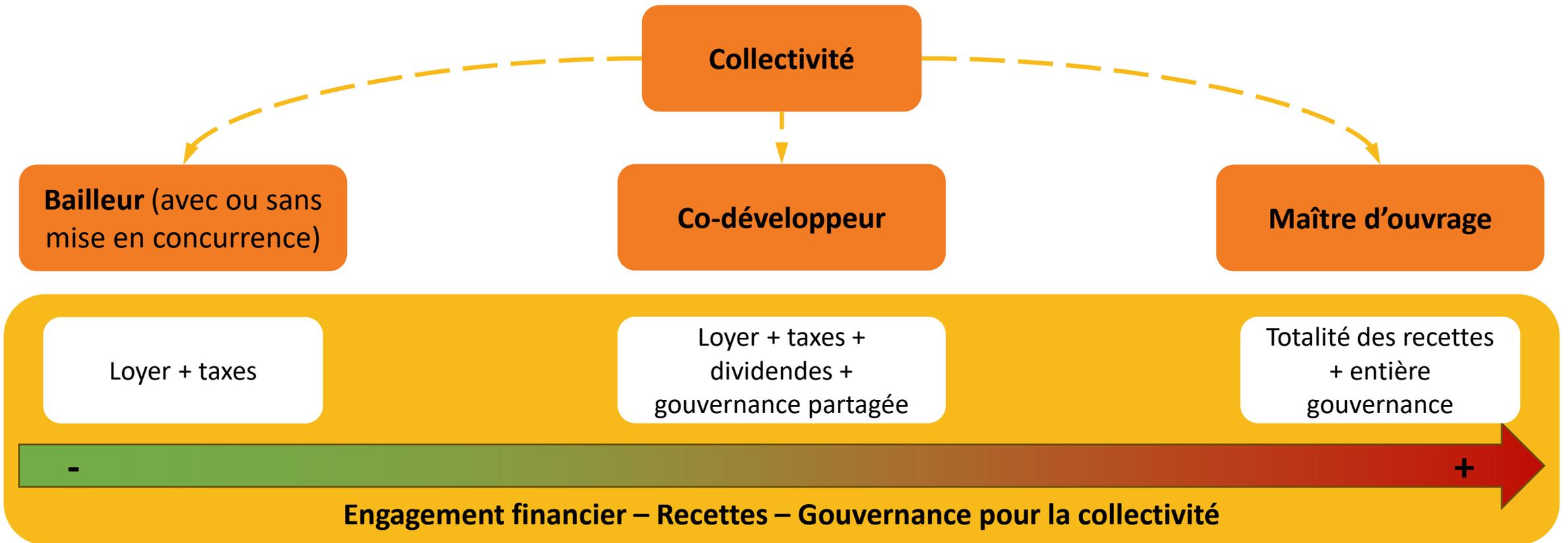


- Quelle implication en termes de financement du projet et des risques afférents est souhaitée pour la collectivité et les citoyens ?



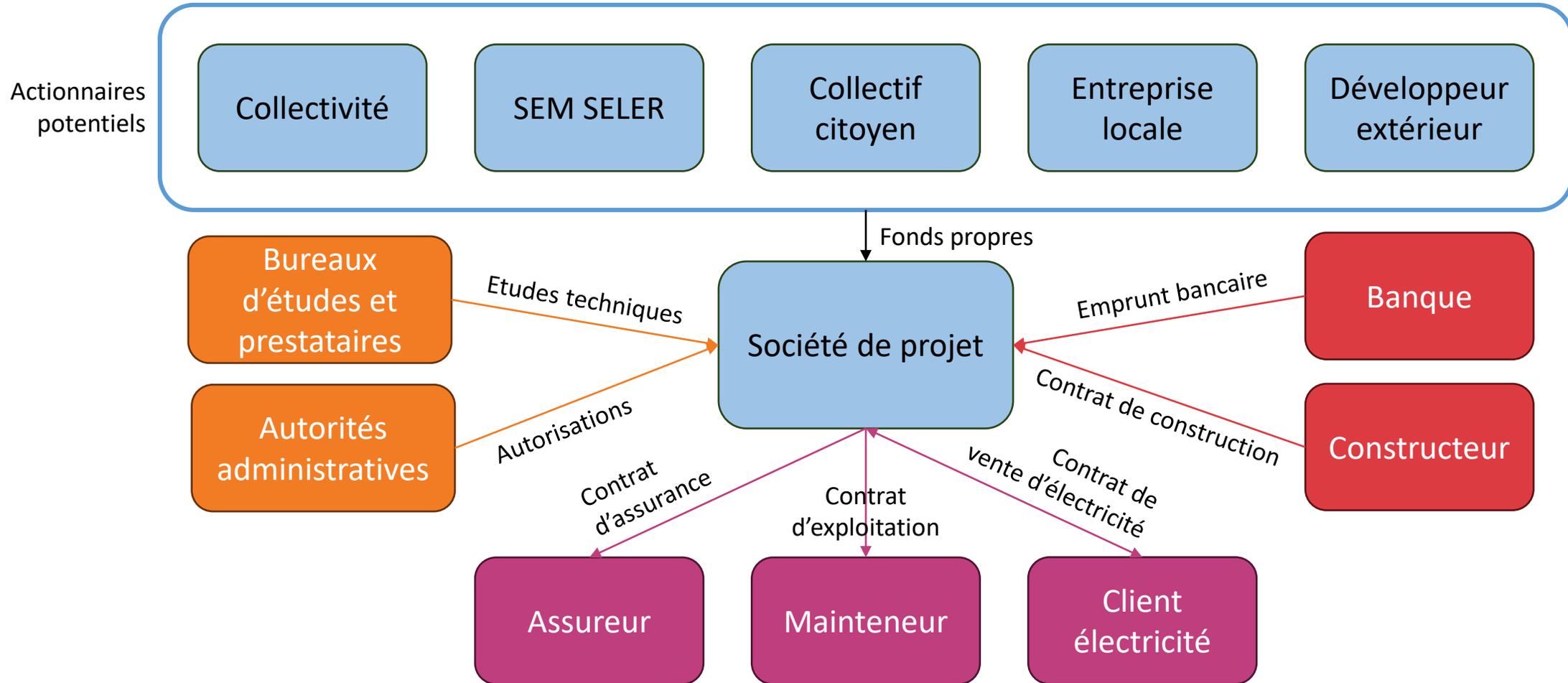
- Quelles sont les compétences internes de la collectivité pour permettre l'émergence et le pilotage du projet ?

Différents niveaux d'implication possibles



Les retombées économiques pour le territoire sont au moins 2 fois supérieures lorsque la collectivité est impliquée dans la société de projet et la gouvernance – la prise de risque est également plus forte.

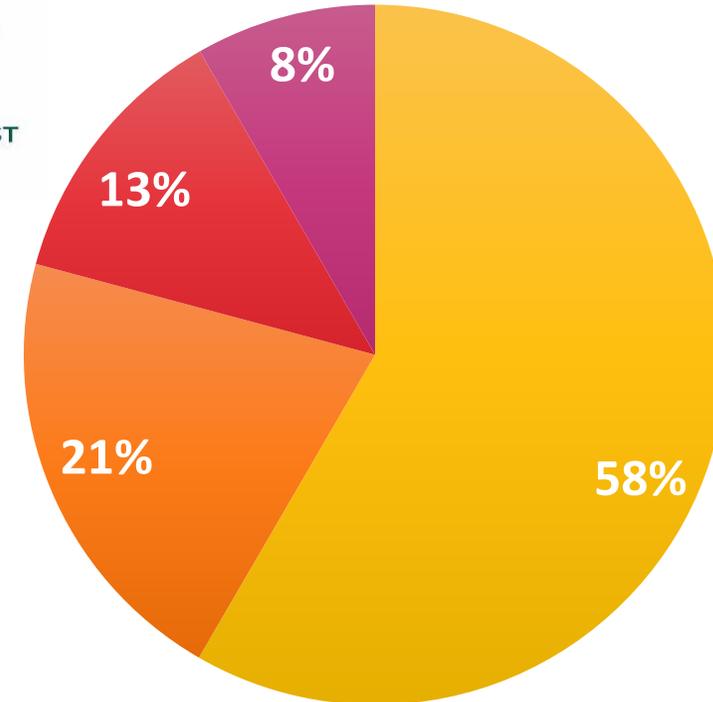
Montage d'une société de projet



Présentation de la SEM Saône-et-Loire Energies Renouvelables

Qui sommes-nous ?

- Une société d'économie mixte, c'est-à-dire une société de droit privé présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionnariat public majoritaire et un actionnariat privé minoritaire.



- Instituée avec un capital de 1 200 000 €, la SEM SELER compte 4 actionnaires

■ SYDESL ■ Caisse des dépôts ■ Crédit agricole Centre-Est ■ GEG ENeR

Un outil territorial pour créer des sites de production ENR

- La transition énergétique est au cœur de la stratégie du SYDESL, cela s'est traduit par la création de la SEM en décembre 2022
- La SEM est dirigée par un conseil d'administration, constitué de 9 représentants, dont 5 sont des élus du territoire nommés par le SYDESL
- Jean SAINSON en est le Président



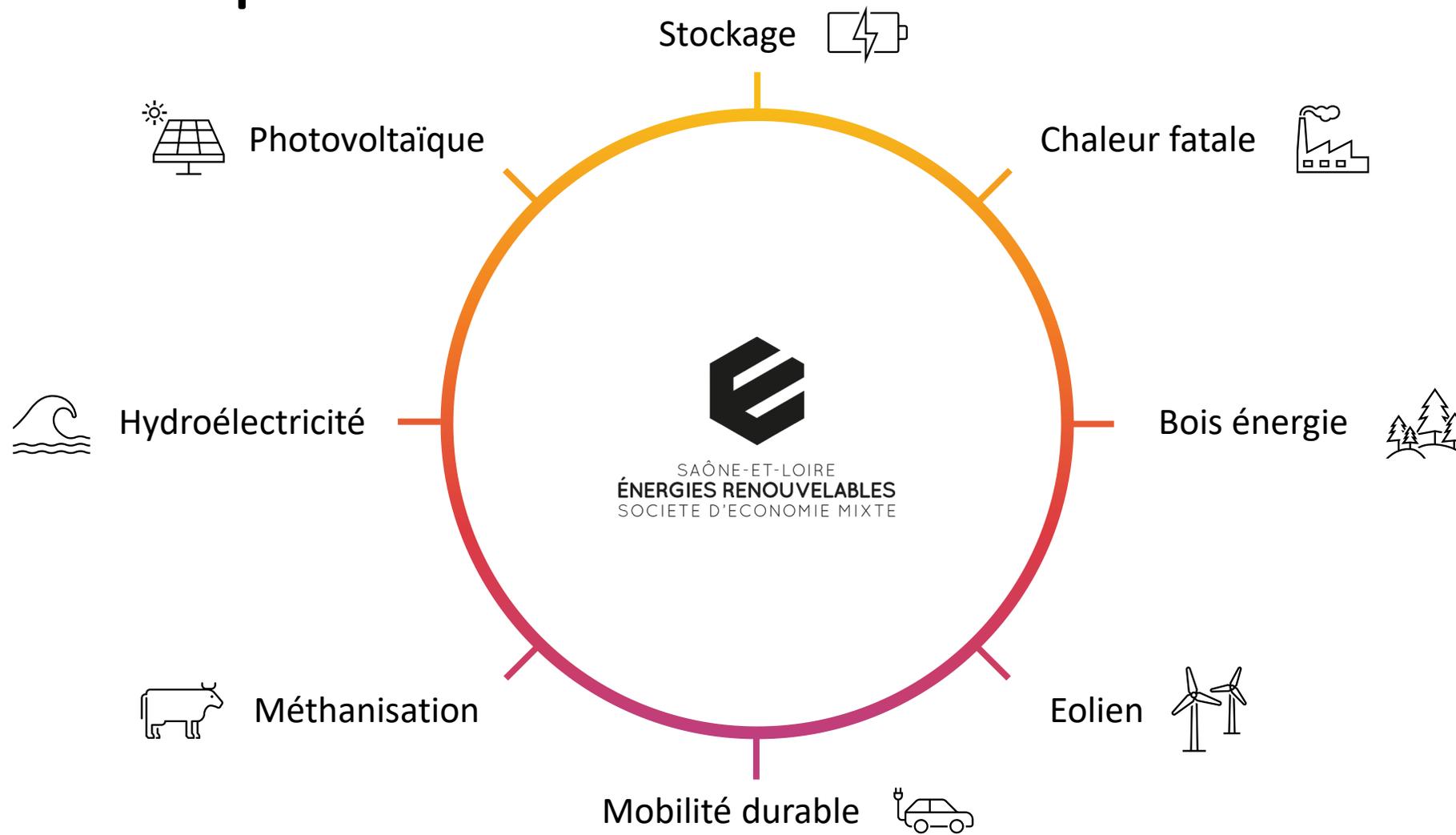
Un outil opérationnel au service du territoire

La SEM a été créée afin de :

- Massifier le développement des projets d'énergie renouvelable en apportant de **l'ingénierie technique et financière** dès les phases de réflexion
- Favoriser l'acceptation des projets en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en **favorisant l'investissement local** dès que les projets le permettent et **les retombées économiques locales**
- Permettre aux communes, aux intercommunalités et aux citoyens **d'être acteurs de la transition énergétique de leur territoire**



Notre champ d'action



Notre savoir-faire

Etudes et développement

- Analyse de faisabilité 
- Pilotage des études 
- Concertation 

Investissement et réalisation

- Financement 
- Construction 
- Raccordement 

Exploitation et maintenance

- Maintenance 
- Suivi de production 
- Animation locale 

Merci de votre attention

Contact : contact@seler.fr